

Référence :**A714**Nom du produit :**DETERGENT DEGRAISSANT DEFINFECTANT ALIMENTAIRE****Utilisations :**

Nettoyage et désinfection des surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux. Synergie entre les tensioactifs et les minéraux assurant l'élimination des souillures organiques et minérales et des graisses les plus tenaces. Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Applications :

Murs, plans de travail, gros matériel, véhicules de transport alimentaire... en collectivités, cuisines professionnelles, CHR, industries...

Substances actives :

Didécylidiméthylammonium chlorure CAS 7173-51-5 45,00 g/kg

Type de préparation :

TP2 – TP4 Détergent dégraissant désinfectant pour toutes surfaces lavables en contact ou non avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

Caractéristiques :

Aspect : liquide fluide
Couleur : Incolore à jaune pâle
pH : 13 +/- 0,5
Densité relative : 1,02 +/- 0.02

Propriétés microbiologiques :

Conforme aux normes d'activités (conditions de saleté, 20°C) :

- *Bactéricide en 5 mn :*

NF EN 1276 0.5%, NF EN 13697 2% (0.5% en 15 mn)

Bactéries additionnelles *Listeria monocytogenes*, *Salmonella enterica* 0.25% en 15 mn : NF EN 13697

- *Levuricide Candida albicans en 5 mn :*

NF EN 1650 0.5%, NF EN 13697 1% (ou 0.25% 15 mn)

- *Fongicide Aspergillus brasiliensis en 15 mn :*

NF EN 1650 6%, NF EN 13697 6%

- *Virucide : Vaccine* (actif sur virus enveloppés tels que Coronavirus, Hép. C, Hép. B, VRSh, VIH, H1N1, Herpes virus)
2% en 5 mn : EN 14476

Instructions d'emploi :

Traitement bactéricide et levuricide : 2% 5 mn ou 0.5% 15 mn.

Traitement virucide 2% 5 mn.

Traitement fongicide : 6% 15 mn.

Diluer de 0.5% à 6% selon le degré de salissure et l'activité microbienne recherchée.

Temps de contact 5 ou 15 mn selon l'activité microbienne recherchée.

Utiliser immédiatement la solution prête à l'emploi.

1- Traiter les surfaces et matériels par balayage humide, trempage, pulvérisation ou canon à mousse (doser de 3% à 6% pour l'usage en canon à mousse).

2- Rincer abondamment avec de l'eau potable les surfaces traitées et le matériel d'application (brosse, seau...).

Version	Date	Historique des modifications	Rédaction	Approbation
1	10/11/2011	Création	ARCHEZ CONSEIL	RESPONSABLE Q.H.S.E.
7	07/04/2023	Modification	DOSSIER CENTRAL	RESPONSABLE Q.H.S.E.

Mesures de précautions :

Stocker à des températures comprises entre 5°C et 35°C. Ne pas exposer au soleil.

Conservation :

Le produit a une durée de conservation de 24 mois dans son emballage d'origine.

Risques spécifiques pour l'environnement :

Un dosage correct permet de réaliser des économies et de réduire l'incidence du produit sur l'environnement.

- Ne pas rejeter directement le produit résiduel dans l'environnement.
- Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée en conservant l'étiquette sur le récipient.
- Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.



DANGER

CONTIENT : CHLORURE DE DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM / ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE-DE-TETRASODIUM / ALCOOLS, C13-15 LINEAIRES ET RAMIFIES, ETHOXYLE

H315 Provoque une irritation cutanée

H318 Provoque de graves lésions des yeux

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P102 Tenir hors de portée des enfants

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Eliminer le contenu/récipient comme un déchet dangereux.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Produit dangereux, respectez les précautions d'emploi.

CRAINT LE GEL.

Elimination du produit et de son emballage :

L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux, ou non dangereux si rincé, sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

UTILISATION EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNELLE

Conditionnement :

A714 - 1 Bidon de 5L